

statut les exempte de poursuites au criminel dans notre pays. Les autres ont collaboré efficacement avec la police afin de résoudre cette affaire, et aucune mesure n'a encore été prise contre eux.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, vu qu'ils ont été pris alors qu'il recevaient de larges sommes pour la commission d'un délit possible envers leur pays, le premier ministre ne croit-il pas que toute décision de ne pas instituer de poursuite contre de tels criminels, parce qu'ils ont avoué après avoir été pris, n'est pas conforme aux intérêts bien compris de ce pays? Je signalerai en effet ce qui est survenu hier au Royaume-Uni, où une sentence de 21 ans d'emprisonnement a été imposée à un criminel. Ces personnes commettent un délit, puis cherchent à s'en tirer en aidant à mettre à jour le délit dans lequel elles ont été impliquées.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, on m'informe que les circonstances qui entourent le cas survenu au Royaume-Uni, et que mon honorable ami a mentionné, ne sont pas semblables à celles qui concernent les Canadiens dont il a parlé. Toutefois, je suis conscient de la gravité de cette affaire et, vu qu'il l'a soulevée de cette façon, je vais volontiers l'examiner davantage et je donnerai une réponse mûrie.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Une question complémentaire. Le ministre nous dirait-il pourquoi le renseignement a été communiqué aux journaux tard samedi, alors que la plupart des journaux du pays étaient sous presse, tandis que les deux hommes en cause avaient été expulsés du pays 12 ou 18 heures plus tôt?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je devrai me renseigner quant au moment choisi pour annoncer la nouvelle, mais j'ai l'impression qu'on l'a fait samedi parce que l'affaire allait être ébruitée.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Une question supplémentaire. A propos du fonctionnaire auquel on aurait donné des milliers de dollars pour recueillir des renseignements et des documents en vue d'aider à l'espionnage mené par un autre pays au Canada, l'argent a-t-il été recouvré, ou l'homme qui serait responsable d'avoir recueilli ces renseignements et vendu les secrets pourra-t-il s'en tirer indemne?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je viens de dire que je ferai une déclaration plus circonstanciée sur cet aspect de l'affaire lorsque j'aurai obtenu tous les détails.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'est-il pas actuellement en mesure d'indiquer à la Cham-

bre le montant en cause, car si le communiqué est exact quant aux frais, l'affaire est certes grave. Si le montant était peu considérable, on pourrait croire que la personne en question est un délinquant, sans plus, puisqu'elle essayait de se rendre utile. Toutefois, en raison de l'importance du pot-de-vin, la situation est grave. Le premier ministre nous dirait-il si l'identité de ces personnes sera révélée, afin que nous sachions qui vendrait son pays de cette façon?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas cette déclaration telle que l'a formulée le très honorable représentant. Je lui ai dit que je recueillerai tous les détails se rattachant aux points qu'il a soulevés. J'aimerais aussi signaler que le communiqué de samedi renferme ceci:

Les contacts établis par les deux membres de l'ambassade de l'Union soviétique sont bientôt parvenus à l'attention de la Gendarmerie royale du Canada. Cette collaboration de Canadiens consciencieux a permis à la Gendarmerie d'établir que l'intention qui avait présidé aux contacts établis par les Soviétiques était peu recommandable et de mettre fin à ces contacts avant que préjudice soit porté aux intérêts du Canada.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je désire obtenir tous les renseignements possibles avant de formuler une réponse bien pesée.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je demanderais au premier ministre, quand il recueillera ces renseignements, de vérifier si les personnes qui ont accepté de l'argent et dont parle le communiqué sont des Canadiens consciencieux.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je ne puis accepter l'assertion qu'a faite le très honorable représentant comme visant et critiquant certains Canadiens d'une certaine façon. Encore une fois, j'obtiendrai les renseignements se rapportant à ces questions et je les communiquerai à la Chambre; à ce moment-là, mon très honorable ami pourra peut-être en arriver à une conclusion mieux pesée.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Mon opinion est déjà bien pesée, si ces personnes ont accepté cet argent.

(Texte)

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Nous avons tous lu dans les journaux et entendu à la radio le bulletin de nouvelles au sujet des deux espions russes qui ont été retournés dans leur pays et qui ont été bien servis par des employés fédéraux. Le gouvernement a-t-il l'intention de divulguer les noms de ces employés fédéraux? De plus, ne serait-il pas dans l'ordre, à ce moment-ci, d'utiliser le satellite...